

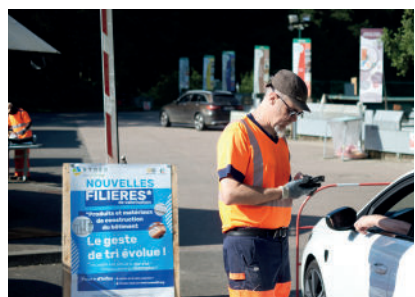


SYDED
HAUTE-VIENNE
tous **écocitoyens** !



MA DÉCHÈTERIE

Le mode d'emploi des déchèteries du SYDED



Accéder aux déchèteries

Vous pouvez demander votre badge Recypart en ligne sur www.syded87.org, ou également imprimer le formulaire et le renvoyer complété à contact@syded87.org ou par voie postale.
Votre badge sera mis à votre disposition en quelques semaines à la déchèterie de votre choix.

1 badge gratuit pour 1 foyer pour l'ensemble des déchèteries du SYDED

En cas de perte, vol ou destruction du badge d'accès, vous pouvez procéder à une nouvelle demande via notre site Internet. Le renouvellement d'un badge est payant (excepté en cas de vol sur présentation d'un justificatif).
Pour conserver votre badge le plus longtemps possible, ne le percez pas et ne l'exposez pas au soleil.

Conditions d'accès



vitesse sur site limitée à 10 km/h



accès interdit aux véhicules dépassant 3,5t de PTAC



interdiction de fumer sur la déchèterie



interdiction de déposer des ordures ménagères

Les dépôts de déchets devant la déchèterie sont strictement interdits.



Soyons civiques et courtois

Les valoristes présent(e)s sur les déchèteries du SYDED vous accompagnent dans votre geste de tri et assurent le bon fonctionnement des équipements et infrastructures à votre disposition.

Leur quotidien est malheureusement ponctué par des actes allant de l'altercation verbale aux violences physiques, sans compter le vandalisme trop souvent constaté.

Merci de bien vouloir adopter une attitude respectueuse et courtoise envers les agents.

Les bons gestes

Avant de partir...



Je vérifie les horaires d'ouverture de la déchèterie*



Pour gagner du temps, je trie mes déchets**



Avant de jeter, je pense au réemploi

À la déchèterie...



Je suis courtois avec le personnel et les autres usagers



Je roule au pas en respectant le sens de circulation



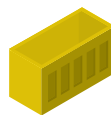
Je patiente en cas d'affluence et je limite le temps de mes dépôts



Mes enfants et/ou animaux ne circulent pas dans la déchèterie



Je respecte la limitation de dépôt des végétaux :
10 passages, 5m³/an



Je me gare le long des bennes pour éviter d'encombrer le quai



Je veille à laisser le site aussi propre que je l'ai trouvé



Je vérifie que je n'ai rien oublié (outils, gants, sangles...)



Je ne récupère pas les objets déposés dans les conteneurs



* Des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu durant l'année, selon les jours fériés, les formations des agents, les travaux en cours, etc. Elles sont systématiquement communiquées sur notre site Internet et nos réseaux sociaux.

** À titre exceptionnel, à la demande des usagers, nos agents, toujours disponibles et attentionnés, peuvent aider au déchargement des véhicules dans la limite d'un poids inférieur ou égal à 25 kg ou si l'usager rencontre des difficultés, comme c'est le cas pour les personnes âgées.

Les déchets acceptés

RETROUVEZ LES FILIÈRES SUIVANTES DANS LA PLUPART
DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE



RÉEMPLOI BOIS

CARTONS
APPAREILS ÉLECTRIQUES
VÉGÉTAUX
GRAVATS
PRODUITS CHIMIQUES
MOBILIER, JOUETS, BRICOLAGE, JARDIN
PLÂTRE
MENUISERIES VITRÉES
MÉTAUX
ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS
ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN THERMIQUES
RADIOGRAPHIES
CD/DVD
POLYSTYRÈNE
TEXTILES
CARTOUCHES D'ENCRE
HUILES ALIMENTAIRES
HUILES DE VIDANGES
LAMPES (AMPOULES, NÉONS)
PILES
CAGEOTS, PALETTES
AUTRES DÉCHETS*



***Les AUTRES DÉCHETS**
(anciennement
"Encombrants") constituent
le seul flux non valorisable. Ils
sont stockés sur l'installation
alvéol, à Peyrat-de-Bellac.

Pourtant, les objets que l'on
y trouve ne sont pas tous
hors d'usage et certains
pourraient encore servir !

Afin de diminuer ce volume,
adoptez les bons gestes de
tri en déchèterie et pensez
également au réemploi (dons
aux associations).

Vos objets sont encore en **bon état ?**

Pensez d'abord au **réemploi !**

Toutes nos déchèteries accueillent une filière réemploi, pour valoriser au maximum
vos apports et leur offrir une seconde vie grâce aux associations partenaires.

Les déchets refusés



AMIANTE
MÉDICAMENTS ET PRODUITS VÉTÉRINAIRES
DÉCHETS EXPLOSIFS ET MUNITIONS
DÉCHETS RADIOACTIFS
CADAVRES D'ANIMAUX OU
RÉSIDUS PROVENANT DE L'ABATTAGE
BOUEILLES DE GAZ
SOUCHES
EXTINCTEURS
PNEUS (HORS COLLECTE EXCEPTIONNELLE)
ORDURES MÉNAGÈRES
BATTERIES DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE ET
AUTRES VÉHICULES ÉLECTRIQUES LÉGERS
VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)
DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)



La déchèterie de
Saint-Paul n'accepte
pas les apports suivants :

- produits chimiques
- appareils électriques
- huiles alimentaires
- huiles de vidange
- lampes (ampoules, néons)
- piles

Les normes en vigueur ne permettent pas le déploiement de ces filières au sein de la déchèterie.

Consultez la liste complète des déchets non acceptés et les contacts utiles pour pouvoir les gérer sur notre site www.syded87.org, ou scannez le QR code ci-dessous.



Vous êtes un(e) professionnel(le) ?



Grâce au badge Recypro, les professionnels peuvent également accéder aux déchèteries du SYDED sous certaines conditions.

Retrouvez le détail des modalités, les conditions d'accès ainsi que les tarifs sur www.syded87.org

Collectes exceptionnelles

Pour répondre à une forte demande sur certains déchets ne pouvant être acceptés en déchèterie, Limoges Métropole et le SYDED ont mis en place conjointement des collectes exceptionnelles annuelles.



Coquilles

Cette opération permet de sortir ces apports valorisables des poubelles d'ordures ménagères. Les coquilles collectées sont ensuite destinées à être compostées et serviront à la filière agricole.

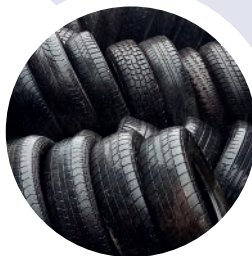
En détournant ces apports valorisables des ordures ménagères, cette collecte est destinée à être valorisée en compost pour l'agriculture. Plusieurs dizaines de tonnes ont ainsi été récupérées sur l'ensemble du territoire de la Haute-Vienne lors des précédentes opérations.



Pneus

La collecte exceptionnelle de pneus contribue à leur réutilisation de différentes manières :

- en valorisation ou recyclage de la matière :
roulettes pour les bacs d'ordures ménagères,
sol amortissant pour les terrains de jeux
pour enfants / terrains de sport...
- en valorisation énergétique : combustible
dans les cimenteries ou les chaufferies
urbaines, ou utilisation en remblai pour les
routes.



La collecte de coquilles a lieu durant les fêtes de fin d'année, tandis que celle des pneus est généralement organisée au premier trimestre. Les dates sont communiquées notamment sur notre site Internet et nos réseaux sociaux.

Bien gérer ses végétaux

Le SYDED limite l'apport de déchets verts dans ses déchèteries pour favoriser la valorisation à domicile. Le syndicat accompagne les usagers dans cette démarche, en proposant des composteurs à prix aidé ainsi que des aides à l'achat ou la location de broyeurs.



MES VÉGÉTAUX

Je les valorise **à la maison!**

Compostage, broyage, haie sèche...
des solutions simples existent
pour en faire des **ressources**

Les apports en déchèteries sont limités :
10 passages
dans la limite
de 5 m³/an

Retrouvez nos conseils
et nos accompagnements
sur syded87.org

Rubrique "Composter-Broyer"

SYDED
HAUTE-VIENNE
tous **écocitoyens!**

ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Territoire
ENGAGÉ

Contact



SYDED
HAUTE-VIENNE
tous **écocitoyens** !



ÉCONOMIE CIRCULAIRE
**Territoire
ENGAGÉ**

ZA du Prouet - 59 rue de la Filature - 87350 PANAZOL
05.55.12.12.87
contact@syded87.org

www.syded87.org

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Ne pas jeter sur la voie publique

Les actus de vos déchèteries dans votre boîte aux lettres !

Retrouvez les infos pratiques et toute l'actualité
de vos déchèteries dans Le Circulaire, le magazine
du SYDED !



SYDED
HAUTE-VIENNE
tous **écocitoyens** !



ÉCONOMIE CIRCULAIRE
**Territoire
ENGAGÉ**